



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N°14

Adopté le 23 juin 1998

Accueil des enfants dans le cadre du FESC

En sa séance du 23 juin 1998, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a rendu un avis favorable sous réserve de l'accord de l'ONE, quant à l'opportunité du projet introduit par votre association auprès du FESC.

Avis d'opportunité sur les projets CPAS de
Schaerbeek « Le Jardin de Jasmine » et École
Plein Air

En sa séance du 23 juin 1998, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a rendu un avis défavorable quant à l'opportunité du projetsus-mentionné.

Cet avis ne préjuge en rien de la qualité de l'initiative ; il signifie que celle-ci ne rencontre pas les priorités fixées par la Commission pour la sélection des projets bruxellois d'accueil d'enfants financés au moyen de la cotisation 0,05%, dont une copie vous a déjà été transmise.